



**COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX D'UNIDROIT
POUR LA PREPARATION D'UN PROJET DE PROTOCOLE
PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX
BIENS SPATIAUX A LA CONVENTION RELATIVE AUX
GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES
MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES
Troisième session
Rome, 7/11 décembre 2009**

UNIDROIT 2009
C.E.G./Pr. spatial/3/W.P. 22
Original: anglais
11 décembre 2009

**RAPPORT SOMMAIRE
DU
10 DECEMBRE 2009**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Ouverture de la session

Point n° 5 du projet d'Ordre du jour révisé (suite)

**Q. MISE A DISPOSITION DES DONNEES ET DOCUMENTS ET MISE A DISPOSITION
DES CODES DE COMMANDE (articles XX et XXVII du texte alternatif
(amendements techniques proposés))**

1. Le Président a ouvert la session à 9h57.
2. Il n'y a pas eu de commentaires concernant le projet d'article XX du texte alternatif (amendements techniques proposés) et la proposition a été approuvée par le Comité.
3. Le projet d'article XXVII du texte alternatif (amendements techniques proposés) ayant déjà fait l'objet de discussion à propos de l'article I(2)(a) du texte alternatif (amendements techniques proposés), il n'a pas fait l'objet de discussion ultérieure.

**R. DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIORITES (articles XXIV(2) du texte
alternatif (amendements techniques proposés))**

4. L'amendement technique proposé a été accepté, étant entendu que le Comité de rédaction travaillerait à un langage plus précis de cette proposition.

Point n° 3 du projet d'Ordre du jour révisé (suite): examen de la proposition de Mme P. Meredith, au nom des compagnies d'assurance leader pour les activités spatiales sur les créances de sauvetage portant sur la propriété et sur les revenus (C.E.G./Pr. Spatial/3/W.P. 9)

S. EXAMEN DE LA PROPOSITION DE Mme P. MEREDITH, AU NOM DES DE COMPAGNIES D'ASSURANCE LEADER POUR LES ACTIVITES SPATIALES SUR LES CREANCES DE SAUVETAGE PORTANT SUR LA PROPRIETE ET SUR LES REVENUS (C.E.G./Pr. Spatial/3/W.P. 9)

5. La représentante des compagnies d'assurance leader pour les activités spatiales a fait une présentation au Comité pour illustrer la proposition - qui figure dans le document C.E.G./Pr. Spatial/3/W.P. 9 - visant à prévoir dans l'avant-projet de Protocole des créances de sauvetage portant sur la propriété et les revenus.

6. Le Comité a appuyé la proposition de façon unanime et a demandé au Comité de rédaction d'élaborer des dispositions qui tiennent compte de la pratique commerciale relative aux créances de sauvetage portant sur la propriété et les revenus dans l'avant-projet de Protocole.

Point n° 2 du projet d'Ordre du jour révisé: organisation des travaux

7. Quelques délégations ont encore fait des commentaires sur la proposition d'étude d'impact économique sur les bénéficiaires de l'avant-projet de Protocole. Le Président a rappelé que cette question serait rediscutée le 11 décembre 2009.

8. Le Président a ajourné la session du Comité à 15h45.